



Real L'assurance la plus complète pour les immeubles multi-unités

AVISE, LE SOUCI DU DETAIL QUI FAIT LA DIFFERENCE !

Acteur spécialisé du marché de l'assurance, AVISE s'adresse à une clientèle exigeante dans la qualité des prestations. Son analyse approfondie des risques lui permet de proposer des Produits de Grande Assurance offrant un haut niveau de garantie à un tarif adapté.

L'assurance des immeubles demande une attention particulière. AVISE vous propose une couverture spécifique pour les immeubles résidentiels, bureaux, commerces qui offre des larges garanties !



DE LARGES GARANTIES DE BASE APPORTER UN HAUT NIVEAU DE PROTECTION

Les biens sont garantis selon la formule « Tous Risques Sauf »
Tout ce qui n'est pas exclu est couvert...

Les biens que nous assurons :

- les bâtiments, piscines, abris de jardin, panneaux solaires, enseignes
- le contenu appartenant à la copropriété, y compris le vol
- le contenu appartenant aux copropriétaires
- les agencements immobiliers



DES GARANTIES OPTIONNELLES UTILES ADAPTER LES COUVERTURES AUX BESOINS RÉELS

- Bris de machine (y compris bris internes) : ascenseur, chaudière ...
- Perte économique suite au dysfonctionnement d'un système d'énergie verte
- Remise en état des jardins-toitures
- Reconstruction aux nouvelles normes énergétiques
- Abandon de recours contre les locataires global ou, par unité
- Pertes indirectes majorées (15%)
- Protection juridique



DES GARANTIES COMPLEMENTAIRES GRATUITES AMÉLIORER LES PRESTATIONS

- Opacification des vitrages isolants (20 ans)
- Malveillance, graffiti, vandalisme (€ 25.000)
- Dégradations immobilières - déménagement - vol (€ 25.000)
- Remplacement des serrures (€ 5000)
- Assainissement des terres polluées
- Réparation ou remplacement de la canalisation à l'origine du sinistre
- RC immeuble étendue aux lieux de villégiature, dans le monde entier
- Pertes indirectes 10%
- Frais recherche - dégâts des eaux et électricité (€ 7.500)
- Perte de combustible (€ 5.000)
- Panneaux opaques, vitraux d'art (€ 5.000)
- Remise en état des jardins



DES GARANTIES EXTRA LARGES FORMULE REAL +

Pour les immeubles résidentiels et bureaux de moins de 10 ans ou rénovés

- Frais imposés par le conseil de copropriété ou syndic (€ 2.000)
- Contenu de la copropriété (€ 7.000) y compris vol
- Reconstruction conforme aux règles urbanistiques (€ 50.000)
- Dégâts des eaux et combustibles
- Réparation canalisation ou radiateurs frais recherche (€ 10.000)
- Dégâts électriques
- Réparation pièce défectueuse et frais recherche (€ 10.000)
- Tempête et grêle - bien situés à l'extérieur (€ 10.000)
- Recours des tiers y compris dommage immobilier et dommage commercial commis par un tiers



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

Avise
Foyer Group